



INFO RÉSEAU

Janvier 2022 #2



LOTERIE NATIONALE - FONCTION REPLAY- PROLONGATION

C'était une demande que j'avais formulée il y a déjà plus de deux ans. Merci à la Loterie Nationale et plus particulièrement à Arnaud Hermesse, directeur retail, de l'avoir défendue en notre nom.

Désormais la fonction replay ou prolongation fonctionne **APRÈS UN SECOND** contrôle d'un ticket de jeu non rejoué.

LOTERIE NATIONALE – VIKING LOTTO

Nous avons rappelé à la Loterie nationale notre demande de pouvoir vendre le produit Viking Lotto en réponse aux souhaits de nombreux joueurs.

AMP - DISTRIWEB

- AMP met au point un nouveau processus par lequel les services de titres, ayant fréquemment des « ventes nulles », seront automatiquement supprimés.
- Sur la page des commandes « réassort en note », vous pouvez désormais supprimer les produits qui sont dans votre liste de commandes en note en cliquant sur la croix située à droite du produit. Vous pouvez retrouver les commandes annulées en dessous des commandes en note.

GESTION DES INVENDUS – RECHERCHE DE COUVERTURE

OUTIL PRATIQUE :

Vous ne trouvez pas la photo de la couverture d'un magazine ? Vous voulez savoir si un titre de presse est déjà sorti en France et pas encore en Belgique ?

Allez sur le site : www.journaux.fr

Il y a un moteur de recherche pour chercher un titre et sa couverture et vous y trouverez aussi toutes les parutions du jour en France.

AR CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de ce projet d'arrêté royal contraignant pour la cigarette électronique, nous avons eu une réunion avec le cabinet du ministre Clavinval et avons demandé :

- Le maintien de l'affichage d'un arôme ou d'un goût sur les emballages ;
- Une durée minimum de 9 à 12 mois pour écouler les stocks ne répondant pas aux nouvelles dispositions ;
- La suppression de la responsabilité au niveau du « détaillant ».

SPF JUSTICE / COMMISSION DES JEUX / LIBRAIRIE/PRESSE

Cela devrait être normalement imminent (on ne peut pas laisser la Commission des jeux sans délivrance des licences) le SPF justice doit faire paraître l'arrêté royal fixant les conditions d'exploitation des paris sportifs dans les librairies/presse.

À en croire les premiers échos, l'accouchement serait difficile. Je ne suis pas certain que cela satisfera grand monde et je crains des recours.

Il est clair qu'il ne faudra pas prendre cette définition « librairie » du SPF justice comme étant la définition de la profession.

Pour une réelle définition d'une « librairie/presse spécialiste » tout reste à faire.

FACEBOOK - LINKEDIN

Les pages publiques de Vision Presse (accessibles à tous) sont disponibles sur Facebook et LinkedIn.

Prochainement sur Twitter et Instagram.

Fin du trimestre, mise en ligne du site Internet.

Walter AGOSTI
walter@visionpresse.be